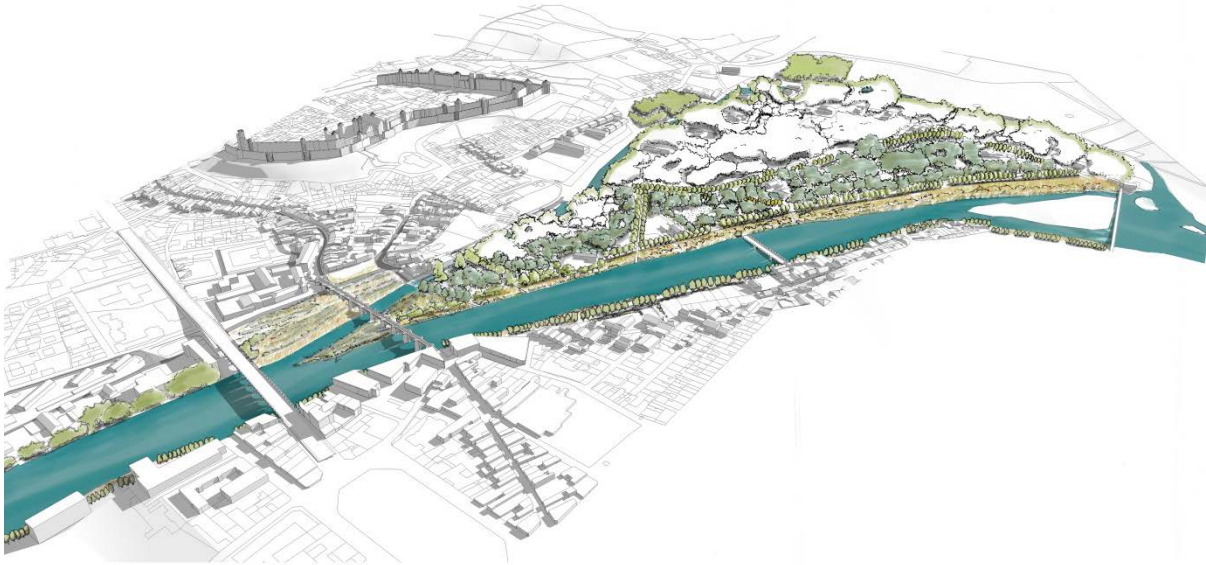


# Programme d'aménagement de l'île et bords d'Aude

Iles d'Aude - Bords d'Aude - Esplanade écologique (Place Gaston Jourdanne)



Étude paysagère patrimoniale, économique «Île et bords d'Aude» et grand paysage de Carcassonne.

**Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne**, 32 rue Aimé Ramond 11835 Carcassonne Cedex 9

Tél : 04.68.77.78.81 / @ : [contact@grandsite-carcassonne.fr](mailto:contact@grandsite-carcassonne.fr)

**Atelier Arcadie**, E. PRIEUR paysagiste DPLG - 225 rue Georges Bonnac -33000 Bordeaux - Tel : 05 56 52 18 96

<http://www.atelierarcadie-bordeaux.com/>

**Rivière Environnement**, 9-11 allée James Watt -33700 Mérignac / **Blezat Consulting**, 18 rue Pasteur - 69007

Lyon / **Eugène I**, 21 rue Grateloup - 33800 Bordeaux / **Guillaume Duhamel**, Les tourelles - 33410 Cadillac

**Avril 2018**

# SOMMAIRE

<b>I. CONCEPT</b> .....	<b>4</b>
<b>II. LES ESPACES DE RENATURATION</b> .....	<b>5</b>
<b>2.1 L'ESPLANADE ECOLOGIQUE</b> .....	5
<b>2.2 LA FORET RIVULAIRE</b> .....	5
<b>III. LE PROGRAMME</b> .....	<b>6</b>
<b>3.1 L'ESPLANADE ECOLOGIQUE</b> .....	6
3.1.1 POURQUOI UNE ESPLANADE ? .....	6
3.1.2 LES OBJECTIFS .....	6
3.1.3 LE PROGRAMME .....	6
<b>3.2 LA FORET RIVULAIRE</b> .....	7
3.2.1 POURQUOI UNE FORET RIVULAIRE .....	7
3.2.2 LES OBJECTIFS .....	7
3.2.3 LE PROGRAMME .....	8
<b>IV. LES PHASAGES OPERATIONNELLES PROPOSEES</b> .....	<b>11</b>
<b>4.1 LES ETUDES PREALABLES</b> .....	11
<b>4.2 LES ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE</b> .....	11
<b>4.3 LE PROGRAMME D'ANIMATION</b> .....	11
<b>4.4 GESTION, DIFFUSION SUR LE TERRITOIRE</b> .....	11

## Introduction :

Le programme de l'île et bords d'Aude correspond au volet 2 de la mission étude paysagère, patrimoniale, économique « île et bords d'Aude et grand paysage » et s'inscrit dans la continuité du plan d'actions du projet Opération Grand Site de Carcassonne (action 14 OGS1 pour les abords du pont vieux et action 19.3 OGS 2 pour l'île et bords d'Aude).

L'enjeu de cette phase programmatique est de traduire les éléments définis au plan d'action dans une phase opérationnelle notamment au niveau de l'île et bords d'Aude. Le plan d'action à l'échelle du Parc Naturel Urbain (périmètre intégrant les objectifs de mise en valeur du site (OGS) et de restauration écologique (en lien avec le SRCE)) s'articule autour d'axes directeurs définis à la grande échelle qu'il s'agit de traduire à l'échelle du site de l'île et des bords d'Aude.

En lien avec la lisière fluviale et urbaine, l'aménagement du site de l'île permettra d'amorcer la mise en relation des enjeux paysagers et écologique du territoire en lisière de ville et ainsi étendre les continuités écologiques (renaturation des bords d'Aude en contexte urbain).

Les différentes injonctions réglementaires en vigueur (PLU, PPRI, site classé, SCOT et SRCE) permettent de définir un objectif global visant à révéler l'identité fluviale du site de l'île et bords d'Aude :

- Valoriser et renforcer les ripisylves
- Diversifier les milieux en bords d'Aude
- Assurer la continuité hydraulique
- Valoriser les terres alluviales

Le programme d'aménagement vise à établir une vision d'ensemble permettant de définir les éléments programmatiques d'aménagement de l'île mais également des bords d'Aude. Cette démarche globale intègre les dimensions territoriales, notamment au regard de la logique topographique et s'appuie sur les arches du pont vieux.

Le programme s'organise autour d'une idée commune : la renaturation urbaine et fluviale. Le parc Naturel Urbain se décline ainsi à travers deux lieux et deux concepts intimement liés que sont la forêt rivulaire pour l'île d'Aude et l'esplanade écologique pour les abords du pont vieux.

# I. CONCEPT

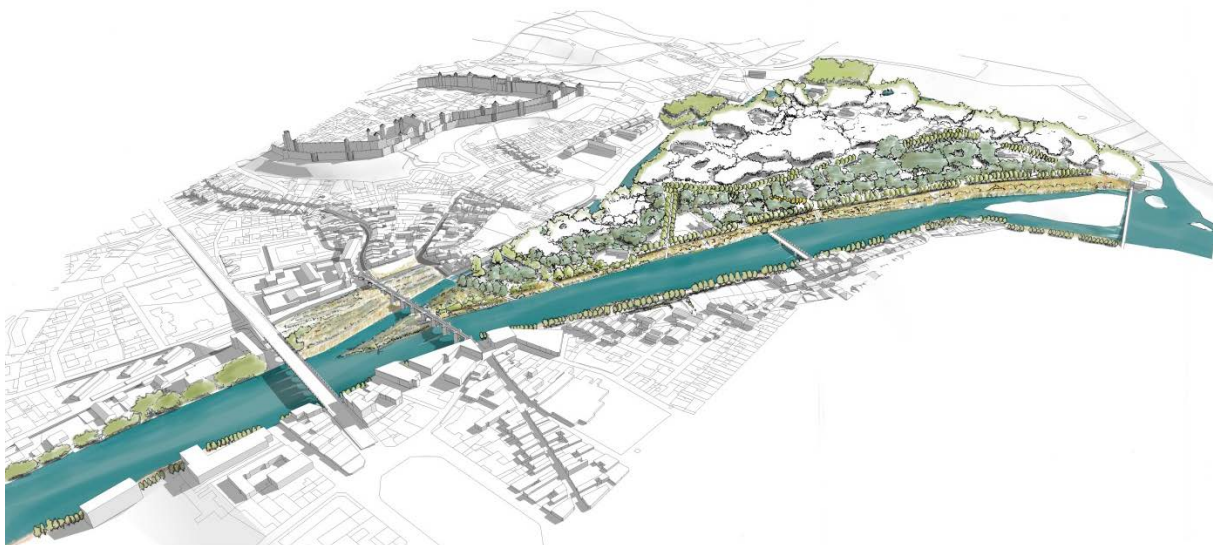
## Renaturation urbaine et fluviale :

Le concept de renaturation urbaine et fluviale à l'échelle de l'île d'Aude vise à construire une **structure paysagère globale sur l'ensemble de l'île, bords d'Aude et abords du Pont Vieux** intégrant des objectifs écologiques, paysagers, sociaux, culturels et patrimoniaux. Ce concept prend forme à travers deux espaces : la forêt rivulaire et l'esplanade écologique.

L'**esplanade écologique** se définit par l'ouverture de l'espace autour du **Pont Vieux comme un plan libre**, délimitée par le front urbain et par le bras mort de l'Aude. La création de ce lieu conjugue **l'aménagement d'un espace public urbain accessible et support d'usages** (en lien avec l'espace urbain : la rue Trivalle, la manufacture royale, le pont vieux,...) avec la volonté d'intégrer **des écorchés de nature** (en lien avec le bras mort de l'Aude, l'Aude, la ripisylve,...).

La **forêt rivulaire définit une ossature paysagère** créant une unité d'ensemble sur le périmètre de l'île et bords d'Aude en lien avec l'esplanade écologique. A partir de la diversité de lieux, des systèmes de vues, des cheminements et fonctionnalités, cette forêt prend la forme de clairières, de lisières et est composée de différentes gradations végétales.

Ces deux espaces ont pour part commune la volonté de **renforcer l'identité fluviale et urbaine du site par des actions de renaturation** en lien avec la topographie fluviale. La forêt rivulaire apparaît comme **la figure paysagère liant les deux espaces et se déclinant sous la forme de plusieurs milieux sur l'île comme sur l'esplanade écologique.**



## II. LES ESPACES DE RENATURATION

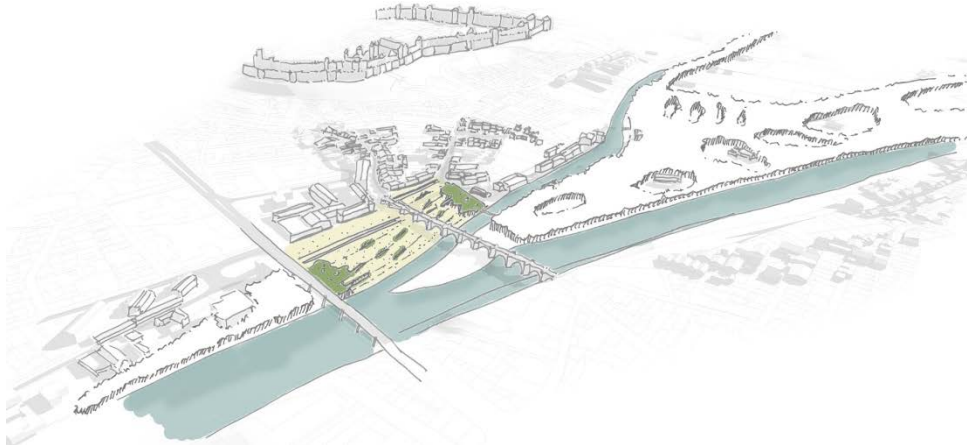
### 2.1 L'esplanade écologique

L'esplanade écologique est construite par le tissu constitué, définissant la logique urbaine... :

- Le front urbain se forme sur la partie est et sud de l'esplanade et se caractérise par l'ancienne manufacture royale, la façade active de la place Chanoine Léopold Verguet (Bloc G, pharmacie de la Barbacane,...) et la cité administrative (place Gaston Jourdanne).
- Les rues constituent les entrées de l'esplanade (Rue Trivalle, rue Barbacane, Rue Dujardin Beaumetz, rue Achille Mir), le pont vieux définissant l'entrée principale

... et des héberges particulières, définissant la logique paysagère

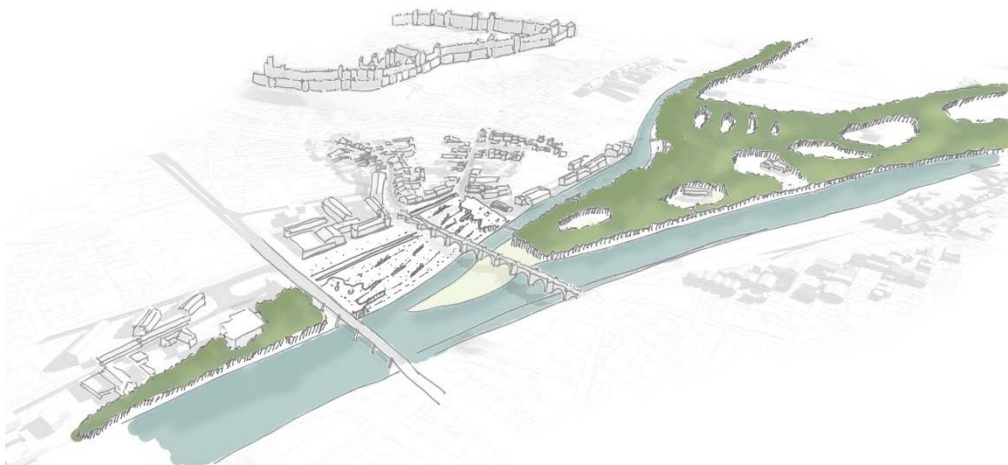
- Le bras mort de l'Aude et l'Aude
- Le Jardin Sire



### 2.2 La forêt rivulaire

La forêt rivulaire comme unité paysagère commune à l'ensemble de l'île permet d'ancrer l'île au grand territoire comme structure paysagère globale se déclinant sous différentes strates végétales (végétation de berges, création de zones humides, Saulaie, Aulnaie frênaie, Frênaie-chênaie,...). La forêt peut ainsi se décomposer à travers les lieux et les espaces suivants :

- La proue de l'île, espace libre aux abords des arches du pont vieux 6.700 m<sup>2</sup>
- La ripisylve en bords d'Aude, du pont vieux au barrage du païcherou : 980 ml
- La forêt de l'île, correspondant à l'ancienne pépinière sur la parcelle n°455 : 12.250 m<sup>2</sup> :
- Les belvédères sur l'Aude, positionné le long de fleuve en lien avec les systèmes de vues : situation immersives, de vues panoramiques, vue sur le barrage du Païcherou
- L'île de Païcherou, en aval du barrage 11.450 m<sup>2</sup>
- L'agro parc, parcelle actuellement planté de peupliers, parcelle n°4, 1.5 ha



### III. LE PROGRAMME

#### 3.1 L'esplanade écologique

##### 3.1.1 Pourquoi une esplanade ?

Par définition, **une esplanade** est un « terrain, uni et découvert, séparant une citadelle des premières maisons de la ville, pour dégager les vues et les champs de tir de la défense ». Dans la situation des abords du pont vieux il s'agit de définir **un espace libre, support d'usages permettant de définir le premier plan de la cité** depuis le pont vieux et également recomposer un **socle pour le pont vieux**.

##### 3.1.2 Les objectifs

###### Définir l'accroche urbaine de l'esplanade

Une esplanade qui articule toutes les orientations sur le site, liant :

- **l'ensemble des rues sur un même espace piétonnier**
- **la Cité et la Bastide** à travers le pont vieux
- **la logique urbaine au grand territoire** à travers l'Aude

###### Ouvrir l'espace

**Supprimer les limites** existantes cloisonnant l'espace (Jardin Sire) et travailler la topographie dans une logique d'ensemble :

- Considérer l'espace d'un seul tenant (jardin de Sire, parvis de la place Jourdan, parking de la cité administrative, rue Achille Mir, berges du bras mort de l'Aude et Aude)
- **Prendre en compte la topographie dans l'organisation spatiale :**
  - **Reprofilage des berges** vers le bras mort pour rendre accessible l'eau par une pente douce
  - **Jardin de Sire (situation de creux et de protection contre les crues,...)**
  - **Intégration des normes d'accessibilité (rampe, escalier, main courante....)**
- **Conserver un espace ouvert tout en préservant des usages piétonnier**
- Traitement des limites avec les voies de circulation par la topographie (noues, glacis, digue, barrage, boulingrin, talus, etc.) permettant de traiter également les eaux pluviales en aérien

##### 3.1.3 Le programme

###### Le partage de l'espace entre les véhicules et les piétons

- **L'esplanade piétonne** : L'ouverture de l'espace au piéton nécessite de repenser la place de la voiture
  - **Zone 20** pour la voiture : priorité au piéton
  - **Parvis** généreux ombragé pour le piéton,
  - **Espace libre** : prairie, parvis, esplanade
- **Les espaces dédiés à la voiture :**
  - **Contre allée**
  - **Stationnement minutes et stationnement zone bleue**
  - **Potentialité de délestage** pour libérer un espace piétonnier (EDF, île d'Aude pour les habitants sous réserve d'un « desserrement » et amélioration de la qualité paysagère de l'existant)
  - Etudes complémentaires (flux et circulations aux abords et au-delà du Pont Vieux)
- Intégrer les **déplacements en commun** (Bus, car, ...)
- Intégrer les **mobilités douces** (station vélo, location touristique,...)

### Un espace d'animation urbaine :

- **Un espace totalement libre, support d'usages**
- **Un marché de pays potentiel** (découvrir les productions du territoire, développer les ventes directes, artisanat d'art ... gestion des déchets, toilettes, bornes de marché, fontaines, eau potable...)
  - Espace de rassemblement, festif et de quartier
  - Des guinguettes « amovibles » pour des animations ponctuelles
- **Un espace ombragé**
  - Déambulation, espace libre piétonnier
  - Mise en valeur du Pont Vieux, vue à privilégier sur le monument, signalétique
  - Espace de repos sous couvert végétal, pique-nique, mobilier urbain
- **Intégration des exigences en matière de sécurité**

### Conception lumière

- **Eclairage fonctionnel** (fonctionnement viaire, éclairage pour le piéton) intégrant les systèmes de vues
- **Eclairage de mise en valeur** : front urbain, ancienne manufacture royale, pont vieux,...

### La place du végétal

- **Préservation des arbres existants** en fonction des systèmes de vues : Platanes de la place Jourdanne et typologie de gestion (port libre, gobelet,...), sujets remarquables du jardin Sire (Pins parasols, Tilleuls ...)
- Dimension pédagogique du projet : signalétique d'information et de valorisation des milieux existants sur le territoire
- **Dimension écologiques** de l'esplanade :
  - Création de milieux humides, diversité et gradation
    - Saulaie blanche
    - Zone humide et roselière
    - Mégaphorbiaie
  - Création de milieux xérophille : landes et prairie sèche, garrigue
- **Dimension pédagogique du projet** : signalétique d'information et de valorisation des milieux existants sur le territoire

## **3.2 La forêt rivulaire**

### **3.2.1 Pourquoi une forêt rivulaire**

Par définition, "La forêt rivulaire est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, d'une rivière ou d'un fleuve, la notion de rive désignant le bord du lit mineur (ou encore lit ordinaire, hors crues) du cours d'eau non submergée à l'étiage."

Dans la situation de l'île d'Aude, il s'agit de **définir un boisement exprimant la présence de l'eau et de l'Aude, s'inscrivant dans la logique topographique et géographique du site**, permettant de définir une structure paysagère créant une **unité d'ensemble sur l'île et bords d'Aude**. A partir de la diversité de lieux, des systèmes de vues, des cheminements et fonctionnalités, cette forêt se décline sous la forme de clairière et lisière ; et sous la forme de différentes gradations végétales.

### **3.2.2 Les objectifs**

#### **Ouvrir et rendre accessible l'île**

- Ouvrir et rendre lisible les situations d'entrées sur l'île
- Cheminer à travers l'île d'Aude, découvrir et valoriser les situations d'immersions en contact avec l'Aude (barrage du Païcherou, confluence entre l'Aude, le bras mort et le Béal)

### Renaturation et relation au site

- Diversifier les boisements et les ripisylves de l'île et des berges de l'Aude dans un objectif de renaturation et de valorisation de l'identité fluviale
- Retrouver la topographie fluviale du fleuve et valoriser les ouvrages hydrauliques (digue, canaux, vannes), et intégrer l'hydrosystème et ses contraintes : Plan de Prévention du Risque Inondation et Trame Verte et Bleue
- Rassembler sur un lieu commun les espaces récréatifs des quartiers Trivalle, Saint Gimer et Bastide (aire de jeux adapté à l'ensemble des tranches d'âge)
- Cultiver l'île d'Aude, redonner un sens historique lié à la culture des sols alluvionnaires

### 3.2.3 Le programme

#### Rendre accessible l'île

Huit entrées :

- **Principales depuis le pont vieux, le jardin de Sire, l'entrée du béal** (entrée du parking Ile d'Aude) et **le passage à gué** à destination de l'ensemble des usagers (accessibles et lisibles pour tous, cycle et piéton, sécurisées et aux normes PMR, rampes...)
- **Secondaires depuis le moulin du roi, la prairie aux chevaux, le camping et l'entrée du parcours du cœur** (accessible pour tous sécurisées et aux normes PMR, rampe,...)
- **inscrites dans la stratégie globale du Parc Naturel Urbain** : les ouvertures sur le territoire (porte d'entrée du PNU) en bords d'Aude
- **Intégration des exigences en matière de sécurité**

#### **Requalification, extension, desserrement du parking de l'île / 33.000 m<sup>2</sup>**

- **Aménager le parking de l'île en favorisant son implantation dans le site par la dédensification** du stationnement et la plantation de l'espace avec une palette végétale endémique (Saules, Frênes, Chênes, Platanes,... en port libre)
- **Conception d'une aire naturelle de stationnement et d'accueil (promenades, pique-nique, stationnement perméable)**
- **Augmentation de la capacité d'accueil** du parking à 80 places réparties sur l'ensemble du foncier public à destination des habitants du quartier de La Barbacane
- **Aménager un cheminement piéton le long du béal** (350 ml.), valorisant la situation en bords d'eau et valorisation des ouvrages hydrauliques et des ouvrages de serrurerie existants ou à reprendre dans l'esprit du lieu

#### Une situation insulaire

**La situation insulaire génère naturellement une limite définie par l'Aude, le bras mort et le béal.**

- Les limites avec les espaces privés pourront s'inspirer de ce type de limite (fossés, HABA (jardin Anglais 18<sup>ème</sup>), talus digues, plantations, marges de recul...).

La requalification des berges et de la digue de protection sont nécessaires pour rendre accessible l'eau depuis l'île et les bords d'Aude et valoriser les ouvrages hydrauliques.

- **Les berges** : reprofilage ponctuel des berges de l'île afin d'adoucir le profil (partie ouest de l'île 980 ml et partie est de l'île 590 ml – métrés totaux)
- **Créer des espaces par le nivellement**, en terrasses, gestion de talus, boulingrin, vertugadin, amphithéâtre sur le fleuve ....
- Penser une requalification des berges en corrélation avec la mise en place de processus de gestion différenciée, en association avec une activité pastorale ; envisager des dispositifs de clôtures transparentes type HABA
- **La digue de protection** : valorisation et entretien de la digue sur la partie ouest de l'île (550 ml), signalétique d'information sur la dynamique de l'Aude, stabilisation par plantation, fascines,...



## Les espaces

Les espaces de l'île se caractérisent par des situations particulières à rendre lisibles, en lien avec l'Aude, le bras mort et le Béal (situation insulaire), les cheminements existants, le patrimoine lié à la dynamique fluviale (le pont vieux, la digue, les fossés et canaux), les systèmes de vues.

- **La proue de l'île, 6.700 m<sup>2</sup>** : ouvrir l'espace pour rendre lisible la monumentalité du pont vieux, sélection et abattage de certaines essences, espace libre (prairie, gestion différencié) pouvant être support d'interventions artistique (land art/sculptures,...)
- **La ripisylve en bords d'Aude, 980 ml**
  - constituer une ripisylve permettant de concrétiser la lisière urbaine en prolongement du SRCE, plantation et diversification des rives avec des essences rivulaires étagées (roselière, saulaie, frênaie,...) sur la partie ouest de l'île
  - ouverture de la ripisylve suivant les systèmes de vues sur l'Aude et préserver les relations paysage monument
  - conservation des Platanes existants en bords d'Aude (ancien alignement, gestion en port naturel)
- **La forêt rivulaire, 12.250 m<sup>2</sup>** :
  - sélection et préservation des essences horticoles de l'île et replantation de plants forestiers pour reconstituer des milieux écologiques liées à l'eau (Saulaie, Aulnaie-frênaie, frênaie-chênaie,...). Les plantations pourront faire l'objet d'îlot de végétation – (périmètre de l'ancienne pépinière)
  - tables de pique-nique, fontaines, mobiliers (bancs intégrés à la topographie du site),...
  - signalétique botanique et écologique
  - espace de repos, d'observations,...
  - éclairage fonctionnel du site (en lien avec les parcours et les aires de jeux) de mise en valeur (belvédères, patrimoine végétal, entrées de l'île (passerelles piétonne),...)
- **Les belvédères sur l'Aude**, ouvrir des fenêtres et rendre lisible par le défrichage la proximité à l'Aude, aménagement de belvédères, pontons, accès en bords d'Aude, en lien avec les parcours, signalétique (histoire du déplacement de la cité et des logiques fluviales – hydrosystème et archéologie)
- **L'île de Païcherou, 11.450 m<sup>2</sup>** : **abattage et sélection des arbres pour favoriser l'écoulement de l'eau, favoriser une nouvelle biodiversité, signalétique (observatoires depuis la berge opposée,...)**
- **L'agro parc, 1.5 ha concrétisant la politique de la ville en matière d'agriculture urbaine** :
  - Mise à disposition de la parcelle plantée de peupliers à destination d'un maraîcher, abattage des peupliers
  - Mise à disposition pour le Lycée Charlemagne des parcelles en terrasses pour une vigne pédagogique et expérimentale (cultures intercalaires, fruitiers intégrés (amandiers...), principe des Cances et Joalle dans le Sud-Ouest – « Les fruits retrouvés, patrimoine de demain » - E. LETERME (Évelyne Leterme a fondé et dirige le Conservatoire végétal régional d'Aquitaine depuis 35 ans)
  - Valorisation des canaux existants et création de canaux pour la parcelle de maraîchage
  - Création d'un accès carrossable vers la parcelle (300 ml)
  - Production maraîchère pouvant être mise en lien avec le marché de pays
  - Sensibilisation aux promeneurs : pratique culturelle de bon sens, ateliers sur la culture maraîchère, écoles, associations ...
  - Mise en place de vente directe en lien avec les actions possibles du grand territoire

- **Les activités de jeux et de loisirs : concevoir un parcours de jeux organisé sur une ligne continue (matérialité au sol, support de jeux se poursuivant tout au long du parcours de jeux), ombragé et dimensionné au regard du PPRI, différencier les tranches d'âges dans une même spatialité (faciliter les enjeux de surveillance au sein d'une même famille) :**
  - utilisation d'un matériau naturel et perméable pour les zones de chutes
  - Aire de jeux pour les 0-3 ans, éveil et développement sensoriel (jeux en cordage, balançoires, poutre d'équilibre, téléphones, toboggans,...) 500 m<sup>2</sup>
  - Aire de jeux pour les 3-6 ans ; développement psychomoteur, équilibre, prise de risque ... (jeux en cordage, jeux d'équilibre, jeux dans la topographie, toboggan en lien avec la topographie du site, tertre, digue ...) 1.000 m<sup>2</sup>
  - Aire de jeux pour les 6-12 ans développement corporel, relation à autrui, niveau de sociabilité (parcours thématiques, trampolines, tyroliennes, parcours labyrinthique dessiné par la topographie, parcours aérien,...) 3.000 m<sup>2</sup>
  - City stade, terrain de Hat-Trick (terrain de sport multi jeux : football, tennis ballon, hand, de la taille d'un terrain de hand-ball en gazon synthétique), tranche d'âge élargit jusqu'aux jeunes adultes, point de rencontre, équipement de « prévention » pour les éducateurs et la sécurité
  - Aire de jeux informelles :
    - Jeux de ballon sous filet (paniers, buts, poteaux,...) , 3.000 m<sup>2</sup>
    - Pucket Ball (terrain de bosses pour jeux de ballon),
    - Jeux d'eau ludique fontaines, parcours d'eau, canal, réservoir,...)
  - Parcours sportifs/santé/ « fitness » extérieur ...
  - Les clôtures des équipements de loisirs pourront faire l'objet de dispositifs particuliers afin de limiter le cloisonnement de l'espace (gestion de la topographie, vocabulaire de l'île, fossés, noues, talus, digues,...)

### Les parcours

- **Aménager, valoriser et mailler les parcours existants** (parcours du cœur 1.600 ml, cheminements en bords d'Aude sur la rive droite 550 ml, cheminement en bords d'Aude sur la rive gauche 650 ml), accessible pour tous
- **Elargissement du parcours du cœur (situation du camping, prairie aux chevaux) en fonction des opportunités foncières**
- **Démultiplier les possibilités** de déambulation et les situations (chemins formels et informels, insertion des cheminements dans la logique topographique du site, sous couvert, en immersion, en situation de contemplation,...)
- **Intégrer les systèmes de vues dans la logique des cheminements** (bancs, espaces de repos, belvédères,...)
- **Définir le gabarit des chemins en fonction des usages cycles « récréatifs »**
- **Création de nouveaux parcours :**
  - en rive droite du bras mort permettant de relier le parking des campings-cars au parcours du cœur (600 ml)
  - cheminement piétons vers la porte d'Aude (300 ml)
  - **en rive droite de l'Aude** du pont vieux jusqu'à la situation de confluence avec le bras mort (500 ml), mise en place d'un ponton flottant permettant de relier le cheminement créé vers Prat Mary (en concertation avec la propriétaire)
- **Création d'observatoires ornithologiques**

### Les propriétés privées

Intégrer les propriétés privées à la programmation de l'île pour aménager les limites entre espace public et privé :

- Intégrer les accès carrossables dans une logique de parc paysager (tracés, nivellement, limites, contrôle d'accès ...)
- Constituer des lisières en lien avec la forêt rivulaire par la plantation de haies, noues, fossés en périphérie des limites privées (770 ml) (selon acceptabilité du projet par chaque habitant)
- Travailler le nivellement pour marquer la limite, créations de noues, fossés, buttes & digues, canaux ...

## **IV. LES PHASAGES OPERATIONNELS PROPOSEES**

### **4.1 Les études préalables**

- Etude de flux et circulation aux abords du Pont Vieux avec incidences à l'échelle de la ville
- Anticipation des diagnostics archéologiques dans le périmètre de l'esplanade écologique

### **4.2 Les études de maîtrise d'œuvre**

**Temps 1 (2018-2020), La forêt rivulaire :**

- Mise en place de la **structure paysagère du parc rivulaire (actions de renaturation)** : plantation des berges, diversification du boisement et mise en œuvre d'une gestion différenciée
- Installation des **activités de loisirs** (aire de jeux)
- **Gestion des limites publiques et privées**

**Temps 2 (2020-2022), l'Esplanade écologique**

- Mise en place progressive des **changements de fonctionnement viaire** aux abords du pont vieux
- **Mise en place de l'esplanade écologique** : parvis, prairie, milieux écologiques...

### **4.3 Le programme d'animation**

- Mise en place du **marché de pays** en lien avec la production maraîchère de l'île et du territoire
- **Action culturelle** de land art
- **Animations récréatives et artistiques**

### **4.4 Gestion, diffusion sur le territoire**

- Développement des activités agricoles en lien avec la **politique d'agriculture urbaine de la ville et l'expérimentation culturelle du lycée**
- **Gestion des milieux et des limites publiques et privées développées**
- **Gestion des activités récréatives et artistiques**
- **Diffusion des actions de l'île et bords d'Aude au grand territoire en lien avec le plan d'action du Parc Naturel Urbain**